



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS)

Description

Les données portent sur la structure et l'offre des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (hors secteur hospitalier). Le relevé fournit des données au niveau des entreprises, de leurs sites et du personnel médical et non médical.

Le relevé comporte deux questionnaires. Les entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaire supérieur à 30'000 francs dans l'année de référence et disposent d'une infrastructure propre remplissent le questionnaire standard. Les entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaire inférieur ou égal à 30'000 francs dans l'année de référence et/ou ne disposent pas d'une infrastructure propre remplissent le questionnaire court.

Les données sont relevées à des fins statistiques et de surveillance légale. Une stricte séparation de traitement des données statistiques et des données pour la surveillance légale est effectuée, afin que les principes de la statistique publique et les exigences légales soient respectés. Un règlement de traitement règle la collecte et le traitement des données pour la surveillance légale : www.bfs.admin.ch → [Trouver des statistiques](#) → Santé → [Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires](#).

Disponible depuis :
2015

Caractères relevés :
Cabinets médicaux et centres ambulatoires

Sites : données générales, équipement, offre de formation de base et formation postgraduée, volume des prestations. Finances : charges, produits. Personnel : données anonymisées des médecins (âge et sexe, formation de base et formation postgraduée, activité et taux d'activité) ; données des personnes avec fonction non médicale (agrégées par catégorie de professions)

Méthodologie

Enquête exhaustive obligatoire

Degré de régionalisation:
Canton

Périodicité:
Annuelle

Période de référence:
Année civile

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)
Loi du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)
Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)
Ordonnance du 30 juin 1993 sur les relevés statistiques

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Nicole Gfeller Guggisberg, +41 58 46 36283
Nicole.GfellerGuggisberg@bfs.admin.ch

Hotline MAS: 0800 00 55 99
hotline.MAS@bfs.admin.ch

Info Gesundheit, +41 58 46 36700
gesundheit@bfs.admin.ch